



Administration centrale
Services déconcentrés
Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,
de l'environnement et du travail (ANSES)
Institut Français du Cheval et de l'Équitation (IFCE)
Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO)

Enseignement agricole public

**Relevé d'informations du Comité d'Hygiène, de Sécurité
et des Conditions de Travail Ministériel (CHSCTM)
du 15 OCTOBRE 2015**

Représentants de la CFDT :

Jean-François LE CLANCHE (titulaire), Olivier NORE (suppléant)

1-Troubles musculo-squelettique (TMS) : une journée en décembre centrée sur ce sujet

Le 7 décembre 2015, une journée consacrée à la prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS), notamment chez nos agents présents en abattoir, sera organisée au MAAF. Des actions de sensibilisation et de prévention mises en œuvre depuis plusieurs années seront présentées. La CFDT y participera activement.

La **CFDT** intervient régulièrement pour que le Ministère développe ces actions de prévention. Elle estime que la création d'espace d'expression et de recherche collective de solutions au sein des ateliers ou des services permettant aux personnels d'exposer leurs difficultés quotidiennes permettrait d'aller plus loin dans ce domaine de la prévention.

2- Diagnostic portant sur les risques psycho-sociaux (RPS) dans les établissements de l'Enseignement Agricole : peut mieux faire !

Pour respecter la loi, les établissements ont OBLIGATION de réaliser avant la fin 2015 ce diagnostic. Certains, peu avertis, n'ont pas pris la pleine mesure du travail à réaliser : 22% n'ont pas engagé de démarche, 74% sont en cours (51% démarrent à peine), 4% ont terminé. Cette grande hétérogénéité des résultats est inquiétante et indique que la question des Risques Psycho Sociaux (RPS) tout comme celle de l'organisation du travail est mal prise en compte au sein de l'Enseignement Agricole.

La **CFDT** réclame, depuis 3 ans, la transformation des Commissions Hygiène et Sécurité (CoHS) des lycées agricoles en CHSCT. Cette transformation sera le levier indispensable pour que les directeurs d'EPL traitent enfin correctement, par le dialogue avec les personnels, la question des RPS, de l'épuisement professionnel et du sort quotidien réservé aux agents.

3- Agression des agents

Le relevé des agressions indique que 12 agressions ont eu lieu en 2015 (aucune dans l'Enseignement Agricole). Ce chiffre vraisemblablement sous-évalué révèle l'existence d'une réelle difficulté pour recenser ce type d'incident au niveau ministériel.

La **CFDT** invite les agents agressés à contacter les représentants CFDT (notamment ceux oeuvrant au sein des CHSCT et des CoHS) afin que soit correctement organisé le suivi de leur situation.

4- Droit de retrait

Ce droit ne peut s'exercer que si un danger réel grave et imminent menace la santé et la vie de l'agent. S'il est utilisé abusivement, l'administration a le pouvoir de se retourner contre l'agent.

Dans tous les cas, la **CFDT** demande aux agents concernés de contacter ses représentants afin de les conseiller et de les guider dans la procédure à suivre. En cas de litige, le Tribunal Administratif peut être saisi.

5- Crédits nationaux « santé et sécurité au travail »

Les établissements, services et entités dépendant du MAAF peuvent déposer un projet afin d'obtenir une aide financière du MAAF afin d'appuyer leur projet en matière de santé, sécurité au travail. En 2015, 261.602 € avaient été demandés et 79.840 € distribués. Une note de service a été diffusée et pose le cadre pour formaliser ce type de projet.

6- Réforme territoriale

Une nouvelle organisation du travail multi-sites est en cours de construction. Un même service régional pourra voir ses agents répartis sur des sites éloignés. Le recours à de nouveaux moyens de travail collaboratif va devenir impératif. Dans le cadre de cette recomposition, des agents vont devoir changer de poste ou de lieu de travail pour obligation de service, mais ce ne sera pas la majorité des agents. Le Ministère s'engage à jouer pleinement la concertation et à débloquer les fonds nécessaires pour aider les agents à se reconvertir, à se former afin d'exercer de nouvelles missions. Le principe du volontariat est activé.

La **CFDT** reste très vigilante sur les conditions de mises en œuvre de la fusion des régions. Elle sera à l'écoute des situations posant problème et interviendra à côté des personnels, pour les personnels.

7- Médecine du travail et de prévention

La **CFDT** a alerté le Ministère de la situation très préoccupante de la médecine du travail. Certains agents ne sont plus suivis. Ces carences décrédibilisent l'institution.

La **CFDT** évoquera ce point le 23 novembre prochain lors de sa rencontre avec le Ministre.



N'hésitez pas à contacter les représentants CFDT

Jean-François LE CLANCHE (titulaire), Olivier NORE (suppléant)

SPAgrri-CFDT : Pièce D002 – 78, rue de Varenne – 75007 PARIS - 01 49 55 46 83 – cfdt@agriculture.gouv.fr
SGEN - CFDT : 47 / 49, avenue Simon Bolivar – 75950 Paris cedex 19 - 01 40 03 37 00 – sgen-cfdt@educagri.fr

Toutes nos communications, comptes-rendus des CAP et des groupes de travail, sont consultables sur nos sites cfdt-agriculture.fr et sgen-cfdt.org